



Menuisier d'intérieur (H/F/X)

Artisanat - Patrimoine | Construction - Travaux

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Tu as tendance à "toucher du bois" de manière régulière ? Alors pourquoi ne pas sortir du bois et en faire ton métier grâce à cette formation.

Le Menuisier et la Menuisière d'intérieur choisissent les bois, **fabriquent et posent des éléments de menuiserie** dans des constructions neuves ou existantes. Portes, escaliers, faux-plafonds... ils apprennent à concevoir et assembler tous ces éléments.

Au cours de cette formation en apprentissage, tu apprendras toutes les techniques et développeras toutes les compétences liées a métier de Menuisier d'intérieur :

Fabriquer et poser des éléments menuisés intérieurs, effectuer des relevés dimensionnels, une évaluation de l'état du support et établir une commande de **fabrication pour des portes intérieures, lambris, faux-plafonds, plinthes, escaliers** et accessoires intérieurs divers ;

sur base d'un plan d'exécution, **sélectionner tant le bois** que les matériaux composites, ainsi que les quincailleries et outils

sur base d'un plan d'exécution, fabriquer et assembler à l'unité ou en petite série, **manuellement ou à l'aide de machines à bois** traditionnelles et numériques, des ouvrages/pièces de bois destinées à la menuiserie d'intérieur ;

participer à l'organisation de la **sécurité collective et individuelle** sur le chantier ;

participer à l'**approvisionnement du chantier** en matériaux et à l'installation des machines et équipement spécifique ;

sur base d'un plan d'implantation, effectuer le positionnement, le montage et la fixation d'éléments réalisés en atelier ;

réaliser la pose d'éléments/composants sur des ouvrages en bois : isolation, étanchéité, vitrage ;

réaliser les **opérations de décoration et de finition** sur les ouvrages/pièces de bois destinées à la menuiserie d'intérieur ;

poser des éléments menuisés extérieurs ;

démonter la fermeture menuisée et vérifie l'état du support : bâti, embrasure ;

contrôler le fonctionnement des accessoires mobiles, l'étanchéité ou l'isolation de l'ouvrage ;

poser et **caler le vitrage** sur un porteur

Alors si tu souhaites ouvrir toutes les portes de ton avenir professionnel, rends-toi dans un Centre IFAPME pour débiter ta formation !

Pratique en entreprise ?

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 1j. de cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Métier en pénurie ?

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Cette mention est uniquement valable pour l'année académique 2024-2025.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans un atelier de menuiserie

Employé / Employée dans une société de construction

Débouché(s) future(s) formation(s)

Entrepreneur menuisier (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-menuisier>) (adulte)

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + assouplissement pour demandeurs d'emploi) Inscription gratuite Sur le terrain Contact client

Travail à l'atelier et sur le terrain

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

Correspondance avec le Certificat de qualification délivré par l'enseignement secondaire obligatoire (CQ6P)

Aptitudes

Lorsqu'elle se déroule sur chantier, l'activité occasionne des déplacements quotidiens vers le lieu de travail et ce lieu varie, évidemment, en fonction des chantiers. Le métier est généralement organisé en équipes et selon des horaires réguliers, susceptibles d'être adaptés en fonction de la nature de l'ouvrage et des impératifs de délais. Ce métier peut aussi impliquer des déplacements (livraisons, interventions sur site).

Programme

1ère année :

- C24/1 Formation à la sécurité de base (8h)
- C24/1 Organisation du chantier - travaux en hauteur (12h)
- C24/1 Contrôle du support et prises de mesures sur chantier (12h)
- C24/1 Analyse, préparation et communication (40h)
- C24/1 Préparation des bois pour assemblage de base (théorie) (12h)
- C24/1 Préparation des bois pour assemblage de base (Pratique) (8h)
- C24/1 Usinage et assemblage de base sans profilage (théorie) (8h)
- C24/1 Usinage et assemblage de base sans profilage (pratique) (16h)
- C24/1 Usinage et assemblage de base avec profilage (théorie) (12h)
- C24/1 Usinage et assemblage de base avec profilage (pratique) (20h)
- C24/1 Quincaillerie pour menuiserie extérieure et pose simple (4h)
- C24/1 Isolation, étanchéité à l'air et à l'eau, noeuds constructifs - pose de menuiserie extérieure (théorie) (16h)
- C24/1 Isolation, étanchéité à l'air et à l'eau, noeuds constructifs - pose de menuiserie extérieure (pratique) (12h)

2ème année :

- C24/2 Analyse, préparation et communication (8h)
- C24/2 Usinage et assemblage de base sans profilage (théorie) (4h)
- C24/2 Usinage et assemblage de base sans profilage (pratique) (8h)
- C24/2 Usinage et assemblage de base sans profilage + évaluation théorique (4h)
- C24/2 Usinage et assemblage de base avec profilage (théorie) (8h)
- C24/2 Usinage et assemblage de base avec profilage (pratique) (20h)
- C24/2 Usinage et assemblage de base avec profilage + évaluation théorique (4h)
- C24/2 Réalisation de portes intérieures (théorie) (10h)
- C24/2 Réalisation de portes intérieures (pratique) (16h)
- C24/2 Réalisation de portes intérieures + évaluation théorique (2h)
- C24/2 Quincaillerie pour menuiserie intérieure et pose simple théorie (8h)
- C24/2 Quincaillerie pour menuiserie intérieure et pose simple pratique (8h)
- C24/2 Pose de menuiserie intérieure théorie (8h)

C24/2 Pose de menuiserie intérieure pratique (8h)

C24/2 Isolation, étanchéité à l'air et à l'eau, noeuds constructifs - pose de menuiserie extérieures 2AP (4h)

3ème année :

C24/3 Analyse, préparation et communication (20h)

C24/3 Approche des machines à commandes numériques (8h)

C24/3 Machine numérique (4h)

C24/3 Escalier à palier et réalisation escalier droit (théorie) (28h)

C24/3 Escalier à palier et réalisation escalier droit (pratique) (20h)

C24/3 Escalier à palier et réalisation escalier droit + évaluation théorique EUAA5 (4h)

C24/3 Parquetage - Lambris (théorie) (14h)

C24/3 Parquetage - Lambris (pratique) (16h)

C24/3 Faux-plafonds/cloisons/gîtage (4h)

C24/3 Parquetage - Lambris + evaluation théorique EUAA6 (2h)

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, [Embuild \(https://embuild.be/fr\)](https://embuild.be/fr) et [Constructiv \(https://constructiv.be/fr-BE/\)](https://constructiv.be/fr-BE/), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction \(https://www.ifapme.be/reconstruction\)](https://www.ifapme.be/reconstruction).

Conditions d'admission à une formation pour jeunes

Age

Avoir **15 ans** accomplis au moment de votre inscription.

L'**âge maximum varie** en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

Parcours

Avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir suivi complètement la 3ème année de l'enseignement secondaire professionnel ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 3ème année de différenciation et d'orientation au sein de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Ou avoir fréquenté la 2ème phase au sein de l'enseignement spécialisé de forme 3.

Ou vous disposez d'un document annonçant que vous pouvez poursuivre votre formation en alternance. Ce document est rédigé par le conseil de classe de l'établissement que vous quittez.

Si vous n'avez pas suivi l'un des parcours ci-dessus, vous devez alors être âgé de 16 ans accomplis et passer un bilan de compétences.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux **mentions indiquées dans la fiche formation** que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un Service Alternance IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>).

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un Service Alternance IFAPME (<https://www.ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.



Verviers - ConstruForm

Rue de l'Est, 18 4800 Verviers

087 32 54 54

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le vendredi : de 8h30 à 12h

/

fce.verviers@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Service IFAPME